Appel d'offre pour la réalisation d'actions de Ressources Humaines dans le cadre d'un dispositif régional de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences 2019-2020

Cahier des charges de CAPEB Centre Val de Loire
A destination de consultants en Ressources Humaines

Contexte général :

Dans une période de développement de nouveaux marchés orientés vers la construction de bâtiments basse consommation ou la rénovation thermique du bâti ancien, les artisans, peu outillés en matière de gestion des ressources humaines, doivent être accompagnés sur l'anticipation de leurs besoins en compétences.

L'évolution rapide des technologies marque également une évolution des métiers du bâtiment et un changement de culture dans le fonctionnement des entreprises artisanales. L'artisan n'est plus le seul à avoir accès à des données techniques, les particuliers savent où aller chercher l'information dont ils ont besoin. Avec une clientèle devenue volatile, le bouche à oreille ne suffit parfois plus pour se démarquer.

Ainsi, l'artisan aujourd'hui doit s'inscrire dans son temps en intégrant toujours de nouvelles techniques, en utilisant des supports de communication actuels, en développant continuellement ses compétences et celles de ses salariés, en valorisant les économies d'énergie, en mettant en avant des valeurs en lien avec la préservation de la planète, la solidarité, le développement durable, le service rendu..

Après une longue crise économique et une reprise aléatoire selon les territoires et les métiers, notre secteur connaît une pénurie de main d'œuvre qualifiée encore plus accrue qu'auparavant. Notre action prend tout son sens dans le contexte actuel. En effet, elle permet la sécurisation des parcours professionnel par le maintien du niveau de compétence mais aussi l'évolution des salariés grâce à des définitions de poste et des positionnements adaptés. Elle favorise également le recrutement.

Contexte de l'action :

Depuis 11 ans, CAPEB Centre et les chargés de mission formation des départements sensibilisent les artisans du bâtiment sur la gestion des compétences notamment par le biais de projets tels que "Défi compétences" et "la VAE pour Tous".
Cette démarche propre à CAPEB Centre a été favorable au développement de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et a permis de mettre progressivement en place une dynamique locale par la réalisation d'un certain nombre d'actions.

En 2011, à la suite d'une formation des conseillères CAPEB sur la réalisation de diagnostics, nous avons formalisé une démarche globale intitulée CAP'Compétences. Celle-ci comprend principalement des diagnostics compétences réalisés directement chez les artisans, des actions collectives menées par un cabinet expert en ressources humaines et des accompagnements individuels débouchant sur la mise en œuvre d'actions concrètes.

Le premier contact avec les entreprises par les correspondes formation des départements est la clef d'entrée de ce dispositif. Leurs missions étant de conseiller les artisans, si lors d'un échange elles détectent des besoins en GPEC, elles ont la possibilité de proposer elles-mêmes un diagnostic. Par ailleurs, généralement chargées de gérer les dossiers de prise en charge des formations, ce projet les amène à aller vers de nouvelles missions davantage orientées vers les Ressources Humaines.

Ainsi en huit ans, nous avons réalisé :

- 430 diagnostics compétences chez des artisans des 6 départements de la Région Centre
- 14 actions collectives animées par un cabinet conseil RH
- 54 accompagnements individuels dont le but est d'aider les chefs d'entreprise à définir un plan d'actions GPEC
- 153 jours d'accompagnement des chefs d'entreprise dans des projets concrets de gestion des compétences
- 21 réunions de communication

Objectifs généraux de l'action :

Proposer aux entreprises artisanales insuffisamment structurées, une action coordonnée leur offrant des services mutualisés en matière d'accompagnement à la gestion des ressources humaines, de dialogue social et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Accompagner ces entreprises dans le développement de leurs compétences, au regard de l'évolution technologique des métiers du bâtiment, des réglementations environnementales et des contraintes démographiques.

Objectifs spécifiques de l'action :

Pour 2019, nous comptons maintenir la dynamique engagée depuis 2011 en matière de GPEC auprès des entreprises artisanales. Notamment celles qui souhaitent augmenter leur potentiel par un meilleur management et le développement des compétences de leurs salariés.

Ainsi, dans le cadre de cet appel d'offre, nous souhaitons réaliser :

- 4 sessions de regroupement pour 10 entreprises en tout
- 60 jours d'accompagnement approfondi.

L'objectif de ces actions est d'amener les artisans à développer la gestion de leurs ressources humaines, leur faire prendre conscience qu'une entreprise ne se gère pas seulement sur le plan administratif, organisationnel, comptable ou technique. Il est important de favoriser le dialogue social pour anticiper l'évolution des compétences des salariés en fonction des besoins émergents liés aux transformations des métiers et des marchés.

Plusieurs consultants pourront être sélectionnés sur la région pour réaliser les 60 journées individuelles et les 4 sessions de regroupement sur 2019 et 2020. Sous réserve, pour CAPEB centre, d'obtenir les financements nécessaires ou de définir un autre mode d'organisation.

La répartition des journées par consultant se fera au fur et à mesure des demandes. Les CAPEB départementales pourront choisir le consultant de leur choix parmi ceux retenus en fonction de leurs spécificités d'action et des besoins de l'entreprise.

Public concerné

Chefs d'entreprises artisanales du bâtiment, adhérant ou non à la CAPEB

Déroulement des actions

1- Accompagnements approfondis

Organisation d'un accompagnement :
Selon leurs besoins et en concertation avec le cabinet de conseil retenu, les entreprises pourront choisir d'être accompagnées sur 1, 2 ou 3 journées.

Objectif : accompagner l'entreprise sur la **mise en œuvre concrète d'actions prioritaires** identifiées à la suite du diagnostic compétence.

Grâce à l'appui d'un consultant RH, cette action permet à l'artisan de **mettre en place des actions de GPEC et de RH** en lien, principalement, avec les thématiques suivantes : Etre chef d'entreprise ; Manager son entreprise ; Développer son entreprise.

Enfin et de manière générale, l'accompagnement individuel doit permettre aux entreprises de **clarifier leur fonctionnement général** grâce à un travail d'analyse de leur organisation et la mise en place d'actions de GPEC (formation, promotion en interne et/ou recrutement) soutenue par un accompagnement au changement.

Prérequis pour participer à cette action :
L'entreprise doit avoir réalisé un diagnostic compétence avec une chargée de mission emploi-formation du réseau CAPEB Centre et avoir identifié plusieurs actions prioritaires à mettre en œuvre en matière de gestion des emplois et des compétences.

Programme et animation :
Nous invitons les organismes candidats à nous soumettre des propositions.

<u>Compétences et services attendus du consultant</u>

Le consultant devra avoir une bonne connaissance des entreprises artisanales du bâtiment. Il devra également justifier d'une expérience significative en GPEC pour de petites entreprises. En effet, la CAPEB Centre attend des réponses adaptées aux profils et aux besoins des participants avec une approche claire et pragmatique. Il devra être tenu compte des attentes différentes de chacun, liées à l'activité et à la taille des entreprises participantes. Cette action comprendra des groupes de travail, des applications individuelles en entreprise et des restitutions en groupe. Le consultant devra être en capacité d'intervenir dans toute la Région Centre. Le choix du consultant sera fait en fonction de l'adéquation de la proposition aux attentes de la CAPEB Centre.

2- Actions collectives

Organisation d'une session :
1 journée non obligatoire après les journées d'accompagnement

Objectif : lors de cette journée de regroupement, les artisans souhaitant y participer auront la possibilité d'échanger sur les apports des journées individuelles ainsi que sur les actions mises en place afin de partager leurs expériences.

Une présentation du portail Pack Compétence CAPEB sera également faite afin que l'entreprise puisse éventuellement acheter le logiciel et l'utiliser ensuite selon ses besoins (voir l'appel à propositions CAPEB et la convention tripartite joints en annexes).

Programme et animation :
Nous souhaitons que cette action soit animée sous la forme d'un coaching collectif. En effet, il est important que les entreprises trouvent un mode adapté à leur fonctionnement leur permettant d'être acteurs de leurs choix et décisions. A ce titre, nous invitons les organismes candidats à nous soumettre des propositions.

Prérequis pour participer à cette action :
L'entreprise doit avoir réalisé un diagnostic compétences avec une chargée de mission emploi formation du réseau CAPEB Centre ainsi qu'1, 2 ou 3 journées individuelles d'accompagnement.

Période de réalisation

Les sessions de regroupement seront organisées en fonction de la constitution des groupes d'entreprises ayant été accompagnées. Dans tous les cas, elles seront mises en place entre septembre 2019 et novembre 2020.
Les journées d'accompagnement individuel seront programmées tout au long des deux années selon les demandes des entreprises en lien avec le conseiller formation CAPEB et le cabinet de conseil.

Le lieu de l'action

Le lieu de déroulement des sessions de regroupement sera déterminé en fonction de la zone d'implantation des entreprises participant à chacune des sessions. Au niveau des locaux, ces regroupements collectifs auront lieu dans les salles de formation des CAPEB Départementales de Tours, Chartres, Bourges, Orléans, Blois ou Châteauroux.

Le rôle du consultant et les clauses de son engagement

Le rôle du consultant est de réaliser un accompagnement GPEC des entreprises artisanales du bâtiment de la Région Centre, pour le compte de la CAPEB Centre. Il s'engage à garder en confidentialité les informations qu'il aura recueillies dans chaque entreprise et à ne pas les divulguer de quelque manière que ce soit. Enfin, dans ce cadre, il s'engage à intervenir en prolongement et en complément des diagnostics compétence réalisés par les conseillers formation des CAPEB de la région Centre Val de Loire.

Modalités de réponse :

Les propositions devront être remises à CAPEB Centre au plus tard le **30 Août 2019**.
Elles seront transmises en version électronique à eboulnois@capeb-centre.fr
Et en version papier à :

CAPEB Centre Val de Loire
Elisabeth Boulnois
42 rue de Coulmiers
45000 Orléans